



COMPTES ADMINISTRATIFS

2024

NOTE DE PRESENTATION

- ✓ Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisé par la Ville sur une année. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, il permet de contrôler la gestion de la Commune. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.
- ✓ Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis à l'euro près.
- ✓ Pour les budgets annexes, les montants sont affichés en H.T.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Pour assurer son fonctionnement, la Ville a dépensé 5 865 945 €

soit une augmentation de 1.39 % par rapport à 2023

a) Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 1 510 802 €

soit une baisse de 5.04 % par rapport à 2023

Les dépenses relatives à la consommation d'électricité, de gaz et de carburants ont diminué de 2.70 % ; elles représentent 32 % des dépenses à caractère général.

Article	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA2024	2023/2024
		295 510,93	449 232,38	495 964,58	482 566,71	-2,70%
606120	Electricité	181 547,74	265 891,67	278 150,50	269 996,60	-2,93%
606121	GAZ	98 331,16	163 627,23	198 408,37	190 884,49	-3,79%
60622	Carburants	15 632,03	19 713,48	19 405,71	21 685,62	11,75%

Les autres dépenses de ce chapitre baissent de 6.5 %.

L'achat de prestations de services (compte 6042 : 118 223 €) retrace le coût des repas commandés pour la restauration scolaire. Il reste stable par rapport à 2023.

L'achat de fournitures et de petit équipement (cpt 60632 : 126 280 €) augmente de 9%, il varie selon les interventions réalisées dans l'année, par les agents du Centre Technique Municipal.

Le parc vieillissant des véhicules engendre des réparations onéreuses (cpt 61551 : 35 304 €) et plus particulièrement sur les engins spécifiques (épareuse, Balayeuse)

Le coût incontournable des maintenances reste élevé (cpt 6156 : 107 458 €) : maintenance sur tous les logiciels (état civil, restauration scolaire, marchés publics, comptabilité, ATAL, vidéoprotection...), sur de nombreux équipements (chaufferies, défibrillateurs, copieurs, balayeuse, auto-laveuse, cloches ...), vérifications réglementaires des ascenseurs, du matériel incendie....

Les primes d'assurances (comptes 6161 et 6168 : 51 231 €) ont fortement diminué suite à la remise en concurrence via le lancement d'un appel d'offre.

Le compte 62261 Honoraires : 5 747 € comptabilise les dépenses pour la prise en charge des chats errants (5 598 €) ainsi que les frais d'expertises médicales.

Le compte 6227 Frais d'acte et de contentieux : 18 157 € reprend le contrat d'assistance juridique annuel ainsi que des frais d'avocats, des honoraires d'experts judiciaires, des frais de géomètres.

Le compte 6228 Divers : 16 019 € totalise les interventions du cabinet d'analyses financières et les diagnostics organisationnels du Centre de Gestion (Centre Technique Municipal et Centre de Services).

Les dépenses pour les animations (Fêtes générales, Bodégas (annulées en 2024), fête de l'eau, marché de Noël, Forum des associations, expositions, goûter des aînés,) représentent un montant de : 17 419 € (compte 6232).

Le compte 6236 : 16 556 € retrace les dépenses liées à l'impression des programmes du Centre Culturel, diverses affiches et banderoles ainsi que l'édition de la brochure sur la Biodiversité.

Les frais de transports (compte 6247) pour les sorties scolaires (Piscine, gymnase, spectacles,) restent stables : 19 936 €.

Les frais de gardiennage de la forêt (cpté 6282 : 49 543 €) représentent 10 % des recettes issues de la forêt perçues l'année précédente.

Au compte 6288 : Autres services extérieurs : 26 736 € dont pour la programmation des spectacles au Centre Culturel 16 963 € et les spectacles pour les écoles : 4 305 €.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 2 904 112 €

soit une augmentation de 5.87 % par rapport à 2023.

A chaque hausse du taux horaire du SMIC (01/01/2024 et 01/11/2024), les rémunérations des agents de la catégorie C sont revalorisées pour s'aligner sur un taux horaire similaire.

Il y a eu une augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 et le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Des agents ont été recrutés en cours de l'année pour des remplacements de durée variable pour le bon fonctionnement des groupes scolaires.

Par ailleurs, 2 agents ont pu faire valoir leur droit à la retraite.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 54 976 €

La Commune a été sanctionnée au titre du non-respect des obligations en matière de logements sociaux (article 55 de la loi de solidarité et renouvellement urbain). Au 01/01/2023, le taux de logements sociaux est de 11.09 % pour un taux cible de 20 % (nombre de logements manquants : 266).

Le calcul effectué par l'Etat tient compte du potentiel fiscal par habitant, des dépenses réelles de fonctionnement N-2, du nombre de résidences principales, du nombre de logements sociaux ...

Si la défaillance persiste plusieurs années sans signe de volonté d'amélioration, un constat de carence peut être pris par le Préfet. Ce constat entraîne la majoration de prélèvement (jusqu'au quintuplement), le transfert des Droits de Prémption Urbains ainsi que le transfert des autorisations d'urbanisme à l'Etat, ... etc.

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 795 730 €

Le poste de dépenses le plus important est le compte 6574 Subventions aux associations. Conformément à la délibération l'ensemble des montants accordé a été versé soit 638 867 €.

Le compte 65561 enregistre la participation annuelle aux frais de fonctionnement du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui a augmenté de 33 % (19 959€), et le forfait pour la Scène Nationale d'Albi pour 5 000€.

Les indemnités versées aux élus sont inscrites au compte 65311 et représentent un montant de 82 867 €.

Le compte 65811 : 6 219 € regroupe les achats de licences pour l'utilisation des divers logiciels et les certificats électroniques nécessaires à la dématérialisation des documents.

e) Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 95 429 €

Ce chapitre représente le paiement des intérêts de tous les emprunts contractés par la Commune.

f) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 1 653 €

Ce chapitre enregistre des annulations de titres émis sur les exercices antérieurs (rétrocessions concessions cimetièrre, régularisations de sommes perçues...)

2- La Ville a enregistré 6 784 733 € de recettes de fonctionnement

soit une diminution de 0.79 % par rapport à 2023

a) Les atténuations de charges (chapitre 013) s'établissent à 61 930 €

Les remboursements de salaires dans le cadre d'accidents de travail ainsi que les pensions d'invalidités et les indemnités versées pour la mise en place de services minimums d'accueil dans les écoles lors des journées de grève sont saisis sur ce compte.

b) Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 504 726 €

Les recettes concernant les ventes de bois sont en forte diminution 199 454 € en 2024 contre 389 117 € en 2023.

Les ventes de concessions (70311) enregistrent un montant de 5 763 €

Les recettes de l'aire de camping-cars augmentent de 45.8% pour un montant de 23 201 €.

Le compte 7062 enregistre les recettes de spectacles pour un montant de 6 482 € (+25.3%)

Les autres recettes se maintiennent.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73) ont rapporté 4 147 163 €

Les recettes fiscales, produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation ainsi que l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER : imposition des éoliennes terrestres situées sur la Commune raccordées au réseau) ont évolué globalement de 2.61 % par rapport aux montants perçus en 2023.

73	Impôts et taxes	2022	2023	2024
73111	Contributions directes	2 542 189 €	2 760 890 €	2 841 513 €
73114	IFER	28 777 €	30 029 €	30 922 €
7318	Autres impôts (rôles suppl.)	44 148 €	10 273 €	1 873 €
		2 615 114 €	2 801 192 €	2 874 308 €

La Dotation de Solidarité Communautaire (Cpte 73212 : 192 335 €) ainsi que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (Cpte 732221 : 123 799 €) sont stables par rapport à 2023.

La taxe de consommation finale d'électricité reversée par tous les fournisseurs d'énergie électrique (compte 73141 : 155 742 €) est en diminution de 15%.

Les taxes additionnelles aux droits de mutations des biens immobiliers (compte 73123 : 159 651 €) diminuent eu égard au contexte immobilier actuel.

d) Au titre des dotations et participations (chapitre 74), la Ville a perçu 1 826 574 €

Globalement, le montant des 3 dotations (Dotation Globale Forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale + Dotation Nationale de Péréquation) évolue de 5.34 % par rapport à l'année 2023.

74	Dotations et participations	2022	2023	2024
74111	Dotation Globale Forfaitaire	420 318 €	409 080 €	411 943 €
	DGF / Biodiversité		26 162 €	- €
741121	Dotation de solidarité rurale	690 236 €	750 709 €	834 679 €
74127	Dotation nationale de péréquation	50 576 €	53 920 €	59 438 €
		1 161 130 €	1 239 871 €	1 306 060 €

L'Etat a compensé les exonérations relatives à la fiscalité locale (Foncier bâti & foncier non bâti) pour un montant de 434 806 € (Cpte 74833).

Suite à la mise en place de la plateforme « rendez-vous en ligne, la dotation pour titres sécurisés (cartes nationales d'Identité et passeports) est constante (cpte 7485 : 17 638 €)».

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 201 840 €

Ce chapitre enregistre les loyers perçus pour la mise à disposition de locaux (cpte 752) ainsi que les redevances de l'éolien enregistrées depuis avril 2019 (cpte 757).

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77) représentent 42 495 €

Ce chapitre enregistre la cession de 3 véhicules ainsi que la vente de 3 parcelles (cpte 775 : 21 168 €) ainsi que les remboursements de sinistres et autres accidents.

Pour l'exercice 2024, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat net de 918 788 €

BUDGET PRINCIPAL : Section de fonctionnement 2024				
Chapitre	DEPENSES	CA 2023	CA 2024	2023/2024
011	Charges à caractère général	1 591 054 €	1 510 802 €	-5,04%
012	Charges de personnel	2 743 116 €	2 904 113 €	5,87%
014	Atténuations de produits	46 861 €	54 977 €	17,32%
65	Autres charges de gestion courante	786 051 €	795 730 €	1,23%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DE SERVICES	5 167 082 €	5 265 622 €	1,91%
66	Charges financières	102 712 €	95 429 €	-7,09%
67	Charges exceptionnelles	2 049 €	1 653 €	-19,30%
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 271 843 €	5 362 704 €	1,72%
042	Opérations d'ordre entre sections	513 637 €	503 240 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 785 480 €	5 865 944 €	
Chapitre	RECETTES	CA 2023	CA 2024	2023/2024
013	Atténuations de charges	56 007 €	61 930 €	10,58%
70	Produits des services	682 433 €	504 727 €	-26,04%
73	Impôts et taxes	4 123 368 €	4 147 164 €	0,58%
74	Dotations et participations	1 698 598 €	1 826 574 €	7,53%
75	Autres produits de gestion courante	204 038 €	201 840 €	-1,08%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	6 764 444 €	6 742 235 €	-0,33%
76	Produits financiers	- €	3 €	
77	Produits exceptionnels	74 158 €	42 495 €	-42,70%
	TOTAL RECETTES REELLES	6 838 602 €	6 784 733 €	-0,79%
042	Opérations d'ordre entre sections			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 838 602	6 784 733	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. DEPENSES D' INVESTISSEMENT			Chap. RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses d'équipement	3 013 114 €	13	Subventions reçues	645 912 €
			165	Dépôts & cautionnements	- €
16	Remboursement de la dette	372 810 €	1068	Excédent mobilisé	1 186 819 €
27	Autres immobilisations financières	20 833 €	10	Ressources propres : FCTVA	311 943 €
10	Reversement Taxes d'Aménagement	- €		Taxes d'aménagement	33 106 €
13	Subvention d'investissement	6 065 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		3 412 822 €	TOTAL RECETTES REELLES		2 177 780 €
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
040	Opérations d'ordre entre sections	6 768 €	040	Opérations d'ordre (amortissements ...)	503 240 €
041	Opérations patrimoniales	- €	041	Opérations patrimoniales	6 768 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT		3 419 590 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 687 787 €

3- La Ville a investi 3 412 822 € pour ses dépenses réelles

- **Frais de réalisation documents d'urbanisme PLU** **5 100 €**
Des modifications doivent être apportées au Plan local d'Urbanisme validé en 2019
- **Opération de réhabilitations de façades** **47 449 €**
8 dossiers ont abouti en 2024
- **Op.191 : Acquisitions foncières** **71 008 €**
Achat du terrain Nagret auprès de l'EPF pour la réalisation du Pumtrack
- **Op 195 : Acquisitions de matériels** **214 056 €**
Achat Pelle à pneus, 2 fourgons pour le CTM, matériel informatique, mobilier,
- **Op 197 : Bâtiments communaux** **134 444 €**
Remplacement du système de chauffage à l'hôtel de ville, travaux hall d'accueil du Centre Culturel, réfection du bureau de la police,
- **Op 198 : Bâtiments scolaires** **73 959 €**
Remplacement porte Ecole Marie-Curie, Application peinture Cool Roof sur la toiture de l'école Pasteur
- **Op 199 : Aménagement voies communales** **467 597 €**
Réfection des voiries : Réclot, En Sire, Tarracou, En Fabre, Clé des champs, chemin de la Vergnière, Chemin de Masseport, chemin des Maurels ...
Reprise du réseau pluvial Terrasse du soleil
- **Op 200 : Aménagement du Centre-Ville** **26 639 €**
Etudes préalables pour l'aménagement des espaces publics aux abords de l'Hôtel de Ville
- **Op 203 : Requalification urbaine** **17 560 €**
Etudes de requalification des entrées de ville Avenue d'En Thibaud
- **Op. 210 : Aménagement de pistes cyclables** **1 523 861 €**
Requalification urbaine et aménagement de liaisons douces sur l'Avenue Général de Gaulle
- **Op 215 : Eclairage public** **13 470 €**
Remplacement candélabres, achat de mats et vasque
- **Op 242 : Forêt communale** **87 108 €**
Travaux d'entretien routier, travaux sylvicoles, réfection de la cabane de Fontchaude

- Op 302 : Installations sportives	166 024 €
Achat Herse, poteaux de rugby, réalisation du Pumptrack, études pour l'extension du club house...	
- Op 308 : Zone d'En Laure	73 263 €
Remplacement Borne de l'aire de Camping-cars, Etude pour l'aménagement d'un gite grande capacité, Mise en place conduite AEP passage ponceau.	
- Op 309 : Espaces verts	2 697 €
Sécurisation ponton canoë	
- Op 952 : Vidéo-protection	32 554 €
Remplacement caméra Avenue Henry Simon, installation caméras ZA de la Sigourre, mise en place bascule vidéo caméra Centre culturel vers serveur HDV	
- Op 953 : Accessibilité des bâtiments communaux	18 031 €
Remplacement porte extérieure sanitaires salle des Auriols, pose portes et volets immeuble de la Poste	
- Op 961 : Défense Incendie	38 294 €
Pose de poteau incendie : La Lande Basse, création citerne Bouyssou de Rougery	

- TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 013 114 €

Remboursement de l'avance de subvention (DETR 20217) Mise aux normes et sécurisation du stade car les travaux n'ont pas été réalisés (compte 1322 : 6 065 €).

Le remboursement du capital emprunté par la Ville, auprès des banques s'élève à 372 810 € (compte 1641 ;1672 ;1678).

L'acquisition des terrains « En Rouch », et « la Tignarié » par le biais de portages auprès de l'Etablissement Public Foncier (compte 27638) représente 20 833 €.

**Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur 2025, représentent 1 830 784 €
(travaux de goudronnage de diverses voies, aménagement de pistes cyclables
Avenue Général de Gaulle, Aménagement d'un gite grande capacité à En Laure,
Requalification de l'avenue En Thibaut, Extension du club house au stade ...)**

4- Pour financer ses investissements, la Ville a perçu 2 177 779 € de recettes réelles

✓ Au chapitre 13, les subventions perçues sont les suivantes :

○ Etat / DETR 2021	Brise soleil Ecole Pasteur	2 801 €
○ Etat / DETR 2022	DECI Bellegarde et Trégas	12 680 €
○ Etat / DETR 2023	Salle des Auriols	13 307 €
○ Etat / DETR 2023	Installation 2 caméras	7 435 €
○ Etat / DETR 2024	Rénovation et végétalisation Ecole Pasteur	18 042 €
○ Fond mobilité active	Aménagement pistes cyclables (De Gaulle)	274 558 €
○ Conseil Départemental	Aménagement pistes cyclables (De Gaulle)	52 540 €
○ Conseil Départemental	Aménagement pistes cyclables (Av. Mitterrand)	72 600 €
○ CACM	Aménagement pistes cyclables (De Gaulle)	65 000 €
○ Adour Garonne	Aménagement pistes cyclables (De Gaulle)	66 949 €
○ LEADER	Construction Salle Omnisports	60 000 €

Total des subventions reçues

645 912 €

- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA s'élève à 311 943 € (cpte 10222). La Commune récupère la TVA sur certaines dépenses d'investissement à hauteur de 16.404 % sur le montant TTC des dépenses de l'année précédente.
- ✓ Le produit des taxes d'aménagement est de 33 105 € (cpte 10226). La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- ✓ L'excédent de fonctionnement mobilisé pour financer les investissements avait été voté pour un montant de 1 186 818 €

Au chapitre 040, figure le montant des amortissements pour 503 240 €.

**Les restes à réaliser en recettes qui seront reportés sur 2025, représentent 1 139 556 € :
Subventions accordées mais non perçues pour les opérations suivantes : Pistes cyclables,
Gite en Laure, Pumptrack, Vidéo protection, DECI Bouyssou de Rougery.**

Vue d'ensemble Compte Administratif 2024

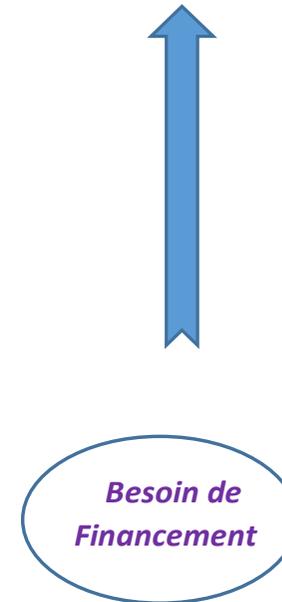
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2024	-	Dépenses 2024	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Excédent 2023	-	Mobilisation	=	Excédent de Fonctionnement à reporter en 2023
6 784 733,83		5 865 944,95		2 382 352,79		3 301 141,67		1 523 527,97		1 777 613,70

SECTION D' INVESTISSEMENT

Recettes 2024	-	Dépenses 2024	+	<i>Déficit antérieur reporté</i>	=	Déficit
2 687 787,14		3 419 590,78		-100 495,98		-832 299,62

<u>Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :</u>	1 830 784,60
<u>Montant des Restes à Réaliser en Recettes :</u>	1 139 556,25
	-1 523 527,97



Afin de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement ,
le montant de 1 523 527.97 € sera mobilisé sur l'excédent de fonctionnement dégagé en 2024

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

1- Section de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 97 634 € :

- Les dépenses à caractère général pour 39 027 €
- La valorisation du personnel à 58 000 €
- Les autres charges de gestion courante à 219 €
- La dotation aux amortissements pour 387 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 95 541 € :

Ces recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques (58 sépultures en 2024, 62 sépultures en 2023, 66 sépultures en 2022) et autres opérations funéraires (arrivées de corps, creusement de fosses ...)

L'exercice 2024 affiche un déficit en section d'exploitation de – 2 092 €.

Augmenté des excédents antérieurs cumulés (57 960 €), l'excédent d'exploitation à reporter sur le budget 2025 sera de 55 867 €.

2 - Section d'investissement

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement représentent 387 € : le montant des amortissements.

L'excédent d'investissement à reporter sur le budget 2025 sera de 14 038 €.

-

BUDGET DU SERVICE CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-point, n'affiche qu'une section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 52 457 € :

- 17 786 € pour la programmation et la location des films auprès de Véociné
- 2 712 € pour la maintenance des appareils de projection
- 2 642 € pour les affiches
- 3 374 € pour l'impression des tickets, et des programmes
- 10 € pour les frais bancaires (TPE)
- 515 € de cotisations (Agence Développement Régional, Art & Essai)
- 5 407 € pour les taxes versées au Centre National du Cinéma (calculées sur le nombre d'entrées)

La valorisation du personnel correspond à une année normale : 20 000 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 48 562 € :

Ces recettes correspondent aux entrées pour un total de 37 966 € (soit 8954 entrées), et à la subvention « Art & Essai » versée par le CNC pour un montant de 10 596 €

Pour l'exercice 2024, ce budget présente un déficit de 3 894 €

Les résultats cumulés des années précédentes étant de 446.67 €, le résultat d'exploitation à reporter sur le budget 2025 sera de - 3 447.61 € en dépenses.

